

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil municipal, convoqué le 30 août 2019 avec l'ordre du jour suivant :

1. Acte administratif régularisation chemin du Tanchon
2. Demande de subvention pour l'aménagement de la place de l'église au Conseil Départemental
3. Ajout à l'enquête publique de déclassement du chemin rural N°18, et de la voie communale N°18
4. Actualisation des statuts du SDED
5. Expérience 2 roues
6. Décision Modificative N°1 budget M 49
7. Bilan du financement de la restauration de l'église
8. Questions diverses

s'est réuni le vendredi 6 septembre 2019 à 20 h 30 à la Mairie.

Présents : Jérôme AUNAVE, Claude BEAL, Pierre BOUTARIN, Brigitte WILLEM, Yves DUROUX, Christian CAILLET, Jean-Charles JOUVE, Colette NARDIN, Pascal COLLIN, Marie-Thérèse OLLIVIER

Lecture du PV de la séance du 28 juin par Yves DUROUX.

Approuvé sans ajout ni modificatif.

Marie-Thérèse OLLIVIER est choisie comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Choix du maître œuvre pour l'aménagement de la place de l'église.

1. Acte administratif régularisation chemin du Tanchon

Le Maire informe le Conseil municipal que les Maires sont habilités, en vertu de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au Bureau des Hypothèques les actes concernant les cessions, baux pouvant intéresser la commune, passés en la forme administrative.

Etant donné la surface et le coût peu élevé du terrain, il serait judicieux de procéder par acte administratif. Le Maire explique au Conseil qu'il ne peut être à la fois rédacteur d'un acte administratif authentique et partie audit acte. Lui seul pouvant recevoir et authentifier des actes passés en la forme administrative, il propose de nommer Monsieur Pascal Collin, pour signer ledit acte et y représenter la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour recourir à un acte administratif pour l'achat des parcelles afin de régulariser l'emprise du chemin du Tanchon et autorise Monsieur Pascal Collin à signer cet acte administratif au nom de la commune.

2. Demande de subvention pour l'aménagement de la place de l'église

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un estimatif des travaux à effectuer pour l'aménagement de la place de l'église et la mise en valeur de l'église nouvellement restaurée.

Le Conseil Municipal examine le projet. Le montant prévisionnel des travaux HT est de 171 400 €. Le Conseil Municipal décide de faire les travaux et souhaite solliciter, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, et la Fondation du Crédit Agricole afin de bénéficier de subvention au titre des dispositifs d'aides aux communes pour l'aménagement des places.

3. Choix du maitre d'œuvre

Monsieur le Maire remet au Conseil Municipal les devis reçus pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la place de l'église.

Le Conseil Municipal choisit l'offre de Monsieur RESSY architecte pour un montant de 4 000 € HT.

4. Ajout à l'enquête publique déclassement chemin rural N°18, Voie communale N°18

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 7 avril 2017, et du 28 juin 2019, fixant les modalités de régularisation du chemin d'accès au réservoir et le déplacement du chemin rural n°10.

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de régulariser l'emprise du chemin du Tanchon. Monsieur le maire propose au conseil l'ajout du déclassement d'un tronçon de la Voie Communale n°18 en vue de son aliénation, alinéation d'une partie de la voie communale N°18, à l'enquête publique.

VU le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3

CONSIDERANT que la voie communale n°18 et le chemin rural N°18 ne sont plus utilisés.

CONSIDERANT que ces biens ne sont plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où un nouveau tronçon de voie communale et de chemin rural les remplacent.

Le Conseil Municipal, décide de l'ajout à l'enquête préalable au déclassement de la voie communale N° 18 du domaine public communal, décide d'ajouter à l'enquête préalable l'aliénation du chemin rural N°18 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

5. Actualisation des statuts du SDED

Le Maire donne lecture du courrier de M le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 20 août 2019, lui notifiant la délibération du Comité Syndical du 17 juin 2019 relative à la révision des statuts du Syndicat.

Monsieur le maire présente ensuite les principales actualisations des statuts du SDED pour les représentants des communes de moins de 2000 habitants.

Chaque commune de moins de 2 000 habitants désignera deux électeurs parmi les membres de son propre conseil municipal. Ils participeront à l'élection des délégués qui représenteront les communes au sein du collège territorial. Chaque collège territorial désignera 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

6. Expérience 2 roues

Le Maire rappelle que la communauté de communes du val de Drôme a proposé aux communes en avril 2017 des expérimentations de vélos et de scooters électriques regroupées sous l'appellation « EXPERIENCE 2 ROUES ».

Le Maire propose que la commune recommence une expérimentation avec deux vélos à assistance électrique, et un scooter.

Pour cette mise à disposition, il convient d'établir une convention entre la commune et la CCVD. Le Conseil Municipal valide la convention de mise à disposition de vélos à assistance électrique commune/ CCVD.

7. Décision Modificative N°1 budget M 49 ajournée

8. Bilan du financement de la restauration de l'église

MONTANT DES TRAVAUX HT	195 573,74 €	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	136 901,61 €	70 %
SUBVENTION FONDATION DU PATRIMOINE	19 000, 00 €	9,71 %
SOUSCRIPTIONS	2 647,98 €	1,35 %
DONS	435,00 €	0,23 %
BENEFICES DES CONCERTS	2 087,00 €	1,07 %
TOTAL DES SUBVENTIONS ET DONS	161 071,59 €	82,36 %
PART COMMUNALE Autofinancement	34 502,15 €	17,64 %
PART COMMUNALE Emprunt	30 000,00 €	15,34 %
TOTAL HT	195 573,74 €	100 %

9. Questions diverses

- a) Voirie 2019 : Chemin de Varcy, passage busé entre la propriété de Mr Aunave et Mr Muller, emplois divers, chemin des Jarilles.
- b) Table orientation est en cours d'acheminement
- c) Eclairage public à l'école va être réparé, voir horloge.
- d) APERADA Apéritif remerciement sponsors à la Salle communale, le 20 septembre 2019
- e) Visite de pré-rentree à l'école de l'inspectrice Mme VENTRE, lundi 9 septembre
- f) DP de Mme GARCIN division en vue de construire

- g) Pétition des riverains de la route de Labri (D 166), ils demandent que la circulation soit régulée et réduite. Cette pétition a été envoyée au conseil départemental, la prévention routière, aux sénateurs de la Drôme.
- h) Bilan du 14 juillet 2019 : satisfaction sur le déroulement de la fête, implication de nouveaux bénévoles. Vente des tee-shirts à 8€.
- i) Réseau d'eau potable : projet de régulation des niveaux des réservoirs.
- j) Recueil des signatures de soutien pour le referendum d'initiatives partagés concernant la privatisation des aérodromes de Paris. Les personnes peuvent venir en mairie faire les démarches soit par Internet, soit par papier jusqu'au 13 mars 2020.
- k) La Région met à disposition des entreprises des solutions numériques.
- l) Distribution des Echo du Val de Grenette

Prochain conseil le 4 octobre 2019.

La séance est levée à 22h50.